

Résolution d'orientation adoptée au 3^{ème} congrès du SNUITAM-FSU

1- CONTEXTE

Depuis le milieu des années 70, l'économie mondiale est plongée dans une turbulence dont les remous se sont étendus à tous les pays, renversant sur son passage le référentiel diplomatique international institué depuis l'immédiat après-guerre. Ce typhon économique qui accompagne le passage du capitalisme industriel au capitalisme financier n'en finit pas de trier les humains en deux catégories : la minorité des gagnants d'un côté, et l'immense majorité des perdants de l'autre. L'objectif des premiers reste invariablement le même : accroître les profits par tous les moyens, indépendamment des conséquences sur les humains, les sociétés, la nature et l'environnement ; seule compte la rentabilité financière, quitte même à détruire l'outil de production si nécessaire.

Le gouvernement français, dans la continuité des gouvernements précédents, poursuit méthodiquement la mise en place des mesures ultralibérales qui accompagnent ce mouvement. Les inégalités sociales explosent, les droits fondamentaux (*logement, santé, emploi, ...*) sont piétinés, les Services Publics un peu plus détruits. D'un côté, le bilan des réformes se traduit par une diminution continue des droits pour toutes et tous, maquillée à la marge de quelques « mesurette » favorables au salariat, histoire de faire bonne figure et d'obtenir ainsi le soutien du syndicalisme d'accompagnement. De l'autre, des plans d'aide et des réductions d'impôts de plusieurs dizaines de milliards d'euros sans aucune contrepartie, des facilités pour se séparer des salarié-e-s sans engager la responsabilité de l'employeur et de nouvelles privatisations envisagées : remplacement de l'ISF par l'IFI, Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Flat Tax, Exit Tax, privatisation de la Française des jeux et des Aéroports de Paris et des barrages hydroélectriques.

De plus, en trois ans, les droits des salariés ont été dynamités au travers la loi El Khomri et les ordonnances MACRON (*inversion des normes, licenciements facilités, recours aux prud'hommes marginalisé, représentativité syndicale mise à mal par une baisse importante du nombre de délégués syndicaux, etc...*). Il est maintenant envisagé, en lien avec la suppression des cotisations chômage, de durcir le contrôle des chômeurs (*passage à 1 000 contrôleurs en 2020*), de renforcer encore les sanctions et de revoir les prestations.

Face au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement n'a offert qu'un « grand débat » qui a ressemblé à un show présidentiel préélectoral et il développe une politique répressive violente (*utilisation d'armes LBD, grenades, loi anticasseurs mettant en cause le droit de manifester*) sans

apporter de vraies solutions à la question posée : répondre à l'urgence climatique en garantissant une véritable justice sociale. Pour autant, cela n'empêche pas les mobilisations de rester à un haut niveau (*permanence des gilets jaunes pour une justice fiscale, jeunes pour le climat, occupation du quartier de la Défense, dont les locaux du MTES, par des écologistes, ...*).

Mais le gouvernement reste attaché à poursuivre ses « réformes » et, en premier lieu, celles des retraites et de la fonction publique.

2- DANS LES SERVICES PUBLICS ET LA FONCTION PUBLIQUE

La LOLF, la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (RéATE), la RGPP, la MAP, puis AP2022 autant de contre-réformes qui se traduisent par un changement profond des services de l'État et de la Fonction Publique. Certes, les organisations syndicales sont toujours consultées au moment de la mise en place des réformes ; mais outre que les décisions importantes sont déjà prises, outre que le pouvoir sait jouer des divisions syndicales, leur expression de toute manière n'est que très peu prise en compte, si ce n'est pas du tout.

Les politiques successives de suppressions d'emplois et de réduction des moyens épuisent les services et les établissements, sans considération pour les usagers. Ces politiques font disparaître des savoirs et des qualifications utiles à la société. Les conséquences de la baisse des effectifs se font aussi sentir sur les possibilités de déroulement de carrière des fonctionnaires.

Parallèlement, les logiques comptables se développent et changent la nature du service public : indicateurs d'activité, de performance, ratios de productivité, ... Ce qui compte, c'est d'aligner de bons indicateurs quantitatifs, sans se soucier de la qualité du service rendu, des difficultés rencontrées, du rôle redistributif du service public. L'utilisation des nouvelles technologies avec la dématérialisation des procédures sert de moteur à une société de pseudo-performance ou la réactivité prime sur la qualité et éloigne les agents des usagers.

Le rôle des Préfets est renforcé, véritables proconsuls du gouvernement dans les régions et les départements. Cela leur permet notamment de (dés)-organiser les services, de mettre en commun des emplois budgétaires, de mutualiser des moyens de fonctionnement, par exemple pour l'informatique, la formation, l'action sociale, ... mais aussi de redéployer les personnels, administratifs en particulier, au gré des déstructurations des services et des suppressions de missions. Aucune structure de concertation n'existe ni n'est pour le moment prévue à cet échelon.

Les transferts de missions aux collectivités territoriales ou au secteur privé se poursuivent, intensifiant les risques de ségrégation territoriale et leur mise sous dépendance d'enjeux privés ou électoralistes. L'individualisation est partout développée et valorisée; dans les missions et tâches et les suivis d'activité, dans la rémunération, dans la gestion des carrières, dans l'organisation et l'encadrement. La valeur du point d'indice est à nouveau gelée et la légère hausse consentie par le gouvernement précédent en fin de mandature s'est faite sans compensation de la perte cumulée depuis plus de 10 ans.

Le SNUITAM-FSU dénonce depuis plusieurs années un budget public construit sur la base d'une stagnation de la valeur du point Fonction Publique. En écho, le développement des régimes indemnitaires individuels avec la généralisation du RIFSEEP accentue les effets pervers d'individualisation, de mise en concurrence et de négation du statut de la fonction publique.

3- DANS NOS MINISTÈRES

3.1- MTES (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) et MCTRCT (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales)

Au MTES-MCTRCT, la juxtaposition de compétences multiples telles l'écologie, la mer, l'énergie, les risques, les transports et l'aménagement du territoire, souffre d'absence criante de coordination d'ensemble faisant ce qui fait de ce ministère un assemblage sans cohésion qui bouleverse les métiers, brouille les projets professionnels sans produire de sens ni pour les usagers ni pour son personnel. Simultanément des pans entiers de ses missions lui ont été retirés, en particulier celle de solidarité envers les communes et les territoires (ADS et ATESAT)

Le manque de sérieux dans la prise en compte de l'environnement dans la pratique gouvernementale au-delà des discours présidentiels dans les enceintes internationales a même convaincu le Ministre Nicolas Hulot de jeter l'éponge. Pourtant l'urgence climatique est ressentie de plus en plus largement en particulier dans la jeunesse (*grève lycéenne, marche pour le climat*) montrant l'importance que devrait avoir notre ministère.

3.2- MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

Sous la pression de la société civile, le discours sur l'agriculture, l'agroalimentaire et l'agrochimie évolue lentement. Le positionnement du ministre actuel reste cependant ambigu et son engagement frileux. D'un côté, il dit vouloir avancer sur le dossier du glyphosate, veiller à la qualité des sols, à la qualité des aliments mais ne souhaite pas opposer deux modèles qu'il considère comme complémentaires dont l'un est industriel, porté par la FNSEA, responsable pour partie du réchauffement climatique et qui conduit à une concentration des structures sur l'ensemble des filières.

Si l'agriculture paysanne et biologique entre dans le discours au travers les filières courtes, un coup lui a été porté puisqu'elle a dû faire face à un retard considérable dans le versement des aides PAC, non encore totalement rattrapé.

Pour le SNUITAM-FSU, l'urgence climatique, la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la santé de toutes et tous doivent de manière urgente se traduire en actes. L'enseignement agricole doit porter l'ambition d'une agriculture protectrice du vivant ; les aides PAC doivent être pensées pour accompagner une reconversion rapide des pratiques agricoles ; les entreprises de transformation et de distribution doivent également faire évoluer leur pratique. Les contrôles, et par conséquent le nombre de contrôleurs, doivent fortement augmenter afin d'inciter aux bonnes pratiques et les services du ministère qui en ont la charge doivent maintenir un niveau de compétences techniques élevées.

La multiplication des accidents de sécurité alimentaire démontre les dangers des procédures d'autocontrôles que le ministère souhaite développer.

Pour ce qui concerne les autres missions du MAA, elles sont abandonnées ou assumées par des opérateurs mus par des considérations économiques : aménagement du territoire, forêt, politique du cheval... et les établissements publics sont soumis à la même pression que les services sur les effectifs et les moyens de fonctionnement conduisant à une perte de sens quant aux missions exercées.

3.3- MI (Ministère de l'Intérieur)

Le ministère de l'Intérieur est engagé depuis plusieurs années dans une politique de resserrement de ses missions sur les trois axes suivants : la sécurité et la garantie de l'ordre public, la territorialisation des politiques publiques, l'appui aux collectivités territoriales et le contrôle de légalité. Ce discours mené au nom d'une meilleure cohérence de l'action de l'État et du souhait de garantir au mieux la sécurité sous toutes ses composantes des citoyens et usagers du service public le conduit à se dessaisir de missions périphériques pour lesquelles il estime ne pas avoir de valeur ajoutée particulière.

Cette politique opérée dans une logique purement comptable, ces transferts de missions sans compensations aux collectivités territoriales, les mutualisations opérées à l'échelon régional conduit au délitement de la puissance publique, à la dégradation croissante et constante du service rendu à l'utilisateur.

Ce soi-disant recentrage de l'activité des services du ministère de l'Intérieur affecte aussi bien les forces de sécurité intérieure (*police et gendarmerie nationale*) que le réseau des préfetures qui en payent le prix tant en matière d'effectifs que de conditions de travail.

La réorganisation en cours de l'État territorial au sein des grandes régions fusionnées est un exemple de ces vraies fausses bonnes idées de réforme de l'État car menée sans lisibilité quant aux missions, sans en dégager les moyens d'accompagnements nécessaires à une véritable politique du changement, et avec un accroissement considérable de la distance entre la prise de décision et le citoyen.

3.4- Au niveau interministériel

La création des DDI a fortement impacté le fonctionnement des services départementaux, n'ayant plus de lien direct avec les ministères ils sont donc obligés de jongler en permanence entre les injonctions ministérielles, les demandes des directions régionales, les priorités tracées par les préfets de région et la surveillance exercées par les préfets de départements.

La décision de constituer des secrétariats généraux uniques préfeture et DDI, voire le projet de fusionner les DDI de chaque département, constitue l'aboutissement de la suppression de services déconcentrés ministériels et la constitution de services techniques de préfetures sur lesquels le préfet aura les pleins pouvoirs.

La transformation des autres services de l'Etat se poursuit au MTES-MCTRCT. Après les services des voies navigables, le réseau scientifique et technique, c'est la fusion de l'AFB et de l'ONCFS dans l'OFB avec un véritable rapt sur les enveloppes financières des agences de l'eau, la création de l'ANCT dont on ne sait pas quelle conséquence elle aura sur les DDI et le possible projet de création d'un EPIC « Routes de France ».

Autre conséquence, dès qu'il y a une mobilité ou un changement de programme budgétaire, les personnels ne savent plus qui les gère et n'ont pas d'information sur les conséquences. Cela entraîne des difficultés de gestion et d'évolution de carrière. L'accès à la formation, aux prestations sociales ainsi que la pratique syndicale : organisation et participation aux réunions et assemblées générales, participation aux instances paritaires, exercice de mandats... sont toujours plus compliqués.

La communication est utilisée à outrance, simplificatrice et caricaturale, en lieu et place du débat et de la réflexion. Les projets stratégiques succèdent aux feuilles de route, toujours pour justifier de nouvelles suppressions d'emploi et déstructurations de services. Les ministères tentent d'impliquer les personnels dans la gestion de la pénurie des moyens, au travers du suivi d'activité SALSA, justement largement boycotté.

La pression sur les agents se poursuit et avec elle la dégradation des conditions de travail, le développement du malaise et de la souffrance au travail, au détriment de la santé et de la qualité de vie des salariés. Et ce ne sont pas la mise en place de baromètres sociaux ou l'inscription dans des processus de labellisation qui amélioreront la situation.

Quant aux enquêtes sur les risques psycho-sociaux et les plans d'action qui en ont découlés, outre le fait qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun suivi, ils ne peuvent répondre aux situations de souffrance au travail qui se multiplient.

Tous ces outils mis en place rappellent ceux utilisés par la Poste, France-Télécom, Orange et d'autres qui n'ont rien empêché, ne s'attaquant pas aux sources du mal.

Pour le SNUITAM-FSU, la souffrance au travail est liée aux restructurations incessantes, à la perte de sens dans les missions exercées, à l'incertitude face à l'avenir.

4- JUSTICE SOCIALE, ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les services publics jouent un rôle central en termes de redistribution des richesses monétaires, d'accès à la gratuité, d'égalité de traitement, de partage du bien public, d'accès et de mise à disposition dans de bonnes conditions aux biens communs. Au contraire de la logique libérale de privatisation et de rentabilité, les services publics doivent être développés pour répondre aux besoins fondamentaux, de manière démocratique et égalitaire. Ils doivent échapper à toute logique de rentabilité financière. Les améliorations nécessaires à leur organisation, à leur fonctionnement doivent être recherchées et mises en œuvre, mais elles ne peuvent se faire ni au détriment des usagers ni à celui des fonctionnaires.

En complément, la réduction de la durée du travail est aussi un outil important pour lutter contre le chômage, l'exclusion et la précarité. Parce qu'elle laisse du temps pour le travail libre, l'entraide de voisinage et familiale, pour se cultiver ou s'informer, pour s'impliquer dans l'action associative et collective, pour communiquer et s'ouvrir au monde, elle est aussi un outil de citoyenneté.

La mise en œuvre des 35 heures sous le gouvernement JOSPIN est loin d'avoir été à la hauteur des besoins et des espérances. Le SNUITAM-FSU constate, par exemple, qu'elle ne s'est traduite par aucune création d'emploi dans la Fonction Publique et son principe en a été perverti. Il a été récupéré contre l'intérêt des salariés par un patronat qui en a profité pour accentuer la flexibilité et la précarité mais aussi pour faire stagner les salaires et augmenter ses profits.

Ainsi l'objectif permanent du patronat demeure la réduction du montant de la part du travail payé aux salariés, la suppression du financement patronal de la protection sociale (*la part de salaire socialisé*), l'individualisation de la situation de chaque salarié, y compris en avançant l'idée d'un "contrat" entre chaque salarié et l'employeur, notamment en matière de temps de travail, et d'augmenter la flexibilité des temps de présence. Avec constance, il cherche à imposer ces régressions en mettant les salariés le dos au mur, avec menaces de suppressions d'emplois et/ou de délocalisations d'entreprises. C'est dans cette optique que le patronat et les gouvernements successifs ont imposé la loi travail, les ordonnances MACRON, que la suppression des cotisations sociales s'intensifie et que le slogan « *travailler plus pour gagner plus* » fait une nouvelle percée avec le retour de la défiscalisation des heures supplémentaires. Cela se traduit par l'absence d'augmentation collective des salaires, par une diminution du montant des heures supplémentaires et par un report des cotisations sociales sur la collectivité.

Sur le plan de l'égalité entre les femmes et les hommes cela s'est traduit par une tension supplémentaire sur les conditions d'emploi dont les femmes sont les plus grandes victimes. Pour le SNUITAM-FSU cette égalité est un enjeu de société fondamental et permanent. Pour lui, il n'y a place à aucune équivoque : « à travail égal, salaire égal », les mêmes possibilités d'évolution de carrière, y compris en cas de temps partiel, l'égalité d'accès à tous les postes, la reconnaissance des qualifications et l'augmentation des salaires en conséquence. Cette égalité passe par le respect du principe de parité dans tous les domaines de la vie publique, politique, syndicale et associative. À cette fin c'est à un changement profond du modèle de société de ses valeurs, de ses représentations et de son système éducatif qu'il faut procéder. Pour y parvenir le SNUITAM-FSU accompagnera la FSU et ses syndicats enseignants pour poursuivre leurs actions en ce sens.

Faire vivre l'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par la création de services publics à destination des familles : crèches, garderies, écoles maternelles accueillant dès 2 ans, repas collectifs, centres de loisirs et de vacances, aide et assistance aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou de dépendance. Ils doivent se concevoir de manière à offrir un réel choix de vie aux parents lorsqu'ils s'adressent à leurs enfants, ou aux enfants lorsqu'ils s'adressent à leurs parents, de sorte que chacun-e puisse construire son équilibre, et partager équitablement son investissement entre activité professionnelle ou éducative, personnelle, et familiale.

Pour les enfants et les adolescent-e-s ces services publics doivent être l'occasion de venir en appui à leur développement physique et psychique, à l'apprentissage de la vie collective, à la prise de responsabilités, d'initiatives, au respect de soi, de la nature, de l'environnement et des autres. Pour les personnes âgées ou/et souffrant d'un handicap, ou/et dépendantes, ces services doivent leur garantir l'inclusion sociale, les protéger de l'isolement voire de l'abandon, leur permettre de continuer à vivre dans la dignité et le respect. Tous ces services doivent s'inscrire dans un projet politique fondé sur la gratuité, ouvert à toutes et tous, sans condition.

Les contre-réformes successives des régimes de retraites ont accentué les écarts de montant des pensions et retraites entre les femmes et les hommes. Le SNUITAM-FSU refuse cette situation et agit chaque fois qu'il en a l'occasion pour faire cesser cette discrimination. Ces contre-réformes ont aussi eu pour conséquence de forcer les salariés à travailler plus longtemps pour atteindre le taux plein.

Simultanément elles ont conduit aussi à diminuer le montant des pensions versées et à se reporter de plus en plus sur des dispositifs complémentaires de retraite ou utilisés comme tels, comme c'est le cas avec les plans d'assurances vieillesse ou d'assurances vie, par exemple. Le SNUITAM-FSU refuse ces dispositifs qui reposent sur des montages financiers qui participent à accentuer le poids et le pouvoir de la finance dans l'économie nationale et mondiale, et qui font prendre un risque inutile à leurs cotisants en cas de perte de la valeur boursière de ces contrats. S'agissant d'un salaire différé seul le système par répartition apporte la garantie d'un financement égalitaire intergénérationnel des pensions.

5- DE QUEL SYNDICALISME SOMMES-NOUS PORTEURS ?

Le syndicalisme a une double exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'Etat (*Chartre d'Amiens 1906*).

Le SNUITAM-FSU s'inscrit pleinement dans cette démarche. Tous les syndicats ou presque s'y réfèrent mais la plupart du temps en ne gardant que la première partie, la défense immédiate et quotidienne, remettant à plus tard ou laissant à d'autres la transformation sociale de la société.

Le SNUITAM-FSU partage globalement les orientations votées lors des différents congrès de la FSU, notamment concernant le contexte sociétal, social, écologique, l'état du syndicalisme.

Le SNUITAM-FSU défend :

- l'égalité des droits pour tous, dont l'égalité femmes/hommes ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination : sexisme, racisme, xénophobie, homophobie, ou fondée sur des considérations religieuses ;
- la lutte contre l'extrême droite ;
- le renforcement du statut du fonctionnaire d'Etat garant de son impartialité ;
- le renforcement de la protection sociale basée sur la solidarité intergénérationnelle et garantissant contre la maladie, la dépendance et permettant d'accéder à une retraite décente ;
- la transformation écologique de la société, la relocalisation de l'économie, la fin de la suprématie de la finance sur nos vies, la fin du consumérisme et le renforcement du lien social, le soutien aux expérimentations alternatives qui testent d'autres modèles de relations humaines et sociales.

Lors du second tour de l'élection présidentielle de 2017 l'extrême-droite a recueilli 10.7 millions de voix. Ce constat révèle combien le discours raciste, xénophobe, antisémite, antimusulman, qui met en avant sa haine des minorités de genre ou transgenre, qui valorise le nationalisme et le patriotisme dans ce qu'ils portent de plus abjecte, qui assigne à la famille biparentale et bisexuée le rôle de fondement de la société française, pénètre durablement la société française. Le SNUITAM-FSU juge cette évolution inacceptable. L'idéologie et les principes qu'elle véhicule sont aux antipodes des idéaux de solidarité et de progrès qu'il défend et pour lesquels il agit durablement avec toute sa conviction.

Ainsi, aux côtés d'autres organisations syndicales, il estime devoir dénoncer partout et chaque fois qu'il le peut les pseudos solutions de l'extrême-droite, celles consistant à dresser les groupes d'individus les uns contre les autres : précaires contre salariés à temps plein, immigré-es contre français-es dit-es "de souche", chômeur-ses contre celles et ceux qui ont un emploi, ... Aussi juge-t-il primordial de défendre, de façon intransigeante et permanente, la solidarité de tout le salariat, indépendamment de son origine ou de son statut. Cette lutte contre les idées et les méthodes de l'extrême-droite non seulement il la porte en interne, dans sa propre structuration mais il participe également en externe à des organisations qui luttent contre l'extrême-droite.

Pour le SNUITAM-FSU, il y a urgence à renouveler notre adresse en direction de la CGT et de SOLIDAIRES, sans exclure des discussions les syndicats et les militants de FO, de l'UNSA, de la CFDT, qui ne se reconnaissent pas dans un syndicalisme d'accompagnement. Le SNUITAM prend sa part de responsabilité dans ce débat pour l'unité d'action. Partout il soutient la construction d'actions unitaires et le dialogue intersyndical le plus large possible ; pour le SNUITAM-FSU, tout autre considération fait courir le risque d'un isolationnisme mortifère de la FSU sans qu'il ne soit en rien répondu aux attentes des salarié-e-s.

Le SNUITAM-FSU soutient la convergence des luttes et dans ce but, participe aux différents mouvements sociaux en accord avec ses engagements (*mouvements pour le climat, justice sociale et fiscale, égalité...*).

Le travail commun avec le SNETAP, le SNE, la FSU-Finances, l'EPA, le SNASUB et le SNEP chacun dans son champ de syndicalisation respectif, doit être poursuivi. Si d'autres opportunités de rapprochement venaient à poindre, à l'occasion de futures réformes de l'administration par exemple, le SNUITAM-FSU cherchera systématiquement à participer à la coordination des échanges, des revendications, et des actions avec les syndicats de la FSU concernés de manière à maximiser l'influence, la reconnaissance et l'efficacité d'action de la FSU dans les services.

Le syndicat n'échappera pas à la réflexion et aux évolutions qui seront la conséquence de modifications substantielles des champs ministériels et des établissements publics - quel avenir à terme du MAA, de ses établissements publics, du MTES-MCRCT, du Ministère de l'Intérieur, ..., tout particulièrement avec la mise en place de la réforme AP 2022 ? La loi NOTRe du 7 août 2015 s'est traduite par un profond remodelage de l'organisation de la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, avec renforcement du pouvoir des Préfets de département et fusion sectorielle de Directions Régionales.

AP 2022 a été pensée pour supprimer d'ici 2022 120 000 équivalents temps plein dans la fonction publique d'Etat et la territoriale.

La mise en œuvre d'AP 2022 va s'accompagner de son lot de mutualisations comme nous les avons déjà connues, de suppressions de certaines missions, d'externalisation soit aux collectivités territoriales soit au secteur privé pour les autres, ainsi que de nouveau transferts vers des agences ou des établissements publics. Il s'agira soit de répartir les missions restantes sur des effectifs déjà exsangues. Il s'agira d'obliger les agents à des départs volontaires, à effectuer des mobilités des mobilités fonctionnelles ou/et géographiques contraintes, voire à suivre leurs missions déléguées au privé.

Face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir, le SNUITAM-FSU fait le constat que seul le développement de l'outil syndical et militant le plus adapté et le plus efficace pour les salariés est en mesure de faire face à toutes les déstructurations du service public. Pour y répondre il s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Pour lui, un syndicat fort est un syndicat avec de nombreuses et nombreux adhérent-e-s. Cette condition remplie, il devient dès lors possible de déployer et de s'appuyer sur une force d'action tout en procédant au renouvellement des fonctions et des idées. Pour atteindre cet objectif, et malgré des conditions difficiles liées au désengagement syndical et à la faible participation des jeunes, il entreprend à intervalles réguliers des campagnes de sensibilisation, de communication et de syndicalisation auprès des agents.

Le SNUITAM engagera le débat avec les personnels, proposera des revendications claires et définira les modalités d'action pour les faire aboutir. Pour ce faire, il s'appuiera sur des sujets au plus près des intérêts des agents, notamment pour les jeunes : déprécarisation, formation et environnement.

6- NOS REVENDICATIONS SUR LES THÉMATIQUES : SERVICE PUBLIC, POLITIQUES PUBLIQUES, MOYENS OPÉRATIONNELS

Le service public est un élément fondamental de l'organisation structurelle de notre pays. Outil au service de l'intérêt général, de la solidarité nationale et de la réduction des inégalités il doit être placé en capacité de résister aux pressions exercées par les lobbies industriels, économiques et financiers, et à ce titre tenir un rôle de régulateur des intérêts en jeu. Pour réaliser cet objectif, le Service Public doit offrir ses compétences sur un panel large de missions : santé, alimentation, économie, emploi, écologie, protection du droit, organisation et protection sociale, culture, recherche, éducation, aménagement du territoire, sécurité, transports, ...

En matière d'habitat, il doit disposer des moyens législatifs et budgétaires lui permettant de veiller à ce que chaque habitant-e puisse accéder à un logement décent. Cet objectif doit s'inscrire à la fois dans le temps court, l'accès d'urgence à une habitation temporaire, et dans le temps long, accès durable à un logement.

Il doit aussi se voir confier la mission de développer et d'entretenir une offre de transports décents, écologiques et ponctuels, équitablement distribués sur l'ensemble du territoire, pratiquant des horaires en concordance avec les attentes des usagers et en conformité avec les plans de transition écologique et énergétique.

Son action doit s'exercer en tenant compte de la variété et de la richesse écologique dont la préservation doit constituer l'une de ses préoccupations majeures constante. Il doit veiller à ce que soient fournies une production et une distribution des biens essentiels de base (eau potable, air, alimentation) dans des conditions sanitaires conformes au maintien et au respect de la vie végétale, animale, et humaine.

Réaliser correctement ces missions opérationnelles de Service Public nécessite entre autres de gérer correctement l'organisation et la préparation aux concours d'accès externes et internes. Cela doit s'accompagner aussi d'une offre de formation initiale et continue à la hauteur des responsabilités que devront exercer les fonctionnaires. Les moyens organisationnels, humains et financiers doivent par conséquent correspondre à cet objectif.

Le SNUITAM-FSU milite pour l'arrêt immédiat de toutes les mesures de casse du Service Public, de restructuration, de suppression de missions et de dégradation de leur exercice. À ce titre, il demande :

- l'arrêt des délégations au secteur privé et un audit sur le coût des délégations existantes ;
- l'arrêt de la réduction régulière des effectifs et des moyens de fonctionnement ;
- le retrait de la loi mobilité ;
- la suppression des plateformes interministérielles de gestion des personnels et des crédits ;
- des moyens supplémentaires en effectifs pour permettre aux DDI et aux SIDSIC de remplir correctement leurs missions ;
- la reprise des missions d'assistance aux collectivités ;
- il refuse la fusion des SG qui précipite la préfectoralisation des DDI ;
- il refuse toute mobilité imposée dans le cadre de la mise en place d'AP 2022.

Le SNUITAM-FSU continuera d'agir contre toutes les menaces concernant les missions de contrôle et les agents publics qui les réalisent (*sécurité alimentaire, agricole et développement local, police de l'eau et en mer, transports, urbanisme, ...*). À cette fin les services doivent être dotés des effectifs de titulaires et des moyens permettant un réel contrôle, dans le but de protéger les usagers, d'appliquer et de faire respecter la réglementation. Ceci concerne un vaste panel d'activités, par exemple celles liées à l'abattage des animaux, à la production et la transformation des produits agro-alimentaires, dont la finalité n'est autre que de garantir un minimum de bien-être animal, la qualité des produits et la sécurité sanitaire de l'alimentation, par-delà les intérêts économiques et financiers dont elles sont souvent les otages.

Le SNUITAM réaffirme la nécessité du retour et du développement des missions d'ingénierie publique des services de l'État à la fois au titre de la solidarité territoriale mais aussi de manière à se mettre en capacité de retrouver les savoir-faire et la technicité indispensable de ses agents pour exercer correctement cette solidarité. En effet, la pertinence des aides et conseils apportés aux collectivités locales dépendent directement des compétences qui sont acquises et développées dans le cadre de l'exercice de ces missions. Leur abandon conduit inmanquablement à une perte de compétence des services de l'État. Pour le SNUITAM-FSU le retour du service public de l'ingénierie doit s'accompagner de l'arrêt de la suppression des implantations infra-départementales de l'État (*ex subdivisions*). Corrélativement sa réintégration ne doit pas s'exercer dans une logique de prestation de service à la recherche de rentabilité à tout prix ou de mise en concurrence avec le secteur privé.

Si le SNUITAM-FSU n'émet aucun à priori quant à l'organisation interministérielle de certaines missions, il s'oppose sans retenue aux projets de regroupements actuels et passés tel qu'ils sont pensés et mis en œuvre. Il constate, en effet, que leur unique objectif est d'aboutir à la casse du service public, sous prétexte d'économies budgétaires dont il conteste formellement la justification. Vécus de l'intérieur, ces aménagements conduisent finalement à dégrader le service rendu aux usager-e-s et à distendre le lien qui les unit aux agent-e-s publics-ques.

Pour le SNUITAM-FSU la culture interministérielle qu'il entend développer entre ses branches a notamment pour objectif de lutter de manière transversale dans l'intérêt des personnels et des usagers concernés par les restructurations incessantes, tant géographiques qu'administratives. Elle n'est pas d'accepter la polyvalence à laquelle toutes et tous sont contraint-es ni de consentir à la perte des métiers et à la technicité qui l'accompagnent, encore moins d'accepter les nouvelles pratiques managériales attachées aux nouveaux modes d'organisation du travail, telles par exemple celles qui relèvent du Nouveau Management Public.

Il faut faire aussi le constat que l'interministérialité actuelle est loin de se traduire dans les services par une amélioration de la gestion du personnel. Il est courant que des agents exerçant les mêmes missions aient des statuts, des rémunérations, des déroulements de carrière différents, sur la base d'un arsenal de mesures réglementaires qui favorisent ces décalages comme c'est le cas par exemple avec les règles d'attribution du montant des primes ou encore la règle des compteurs. Cette interministérialité se traduit aussi par des mobilités fonctionnelles ou géographiques non désirées, souvent par les deux simultanément. Le SNUITAM-FSU s'oppose à ces mobilités dans la mesure où elles sont imposées et non laissées au libre choix des agents concernés. Pour lui, dans les conditions propres à l'interministérialité toute mobilité doit rester un droit, pas une obligation.

Par ailleurs, il constate aussi qu'au prétexte d'interministérialité les spécificités qui préexistaient dans les cultures et les pratiques propres des entités avant leur fusion, riches de plusieurs dizaines d'années d'existence, soient gommées d'un seul trait au prétexte de plus grande efficacité et d'harmonisation des pratiques. L'interministérialité telle que la conçoit le SNUITAM-FSU ne doit pas se traduire par une verticalité supplémentaire selon un alignement des pratiques issu d'un ministère qui impose sa domination sur les autres. Cette situation est d'autant plus contestable quand il s'agit d'un ministère dont le fonctionnement est totalement externe au rassemblement des parties. Les DDI ont été confrontées à une baisse drastique de leurs effectifs conduisant à une perte de compétence sur de nombreux domaines, prétexte aujourd'hui à l'inter-départementalisation de certaines missions au nom de la gestion des compétences rares. Et après la création des SIDSIC rattachés au ministère de l'intérieur, la programmation de la fusion des secrétariats généraux des DDI et des préfectures fait craindre une préfectoralisation de celles-ci.

7- NOS REVENDICATIONS SUR LES THÉMATIQUES : EMPLOI, PRÉCARITE, CHÔMAGE

Le programme AP 2022 est complété par le projet de loi déposée à l'assemblée nationale portant sur l'avenir de la fonction publique. Leur objectif : accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme, réduire de 3 points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022. Le SNUITAM-FSU y est opposé.

Pour le SNUITAM-FSU, fin de la précarité et création d'emplois se conjuguent non seulement pour combler les déficits de personnel dans les services et respecter les règles d'attribution des emplois aux personnes souffrant de handicap, mais aussi permettre aux agent-e-s d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Ces mesures ont aussi vocation à renforcer les liens avec les usager-e-s, à répondre aux attentes nouvelles de la société en matière de Service Public (*écologie, sécurité alimentaire et sanitaire, missions d'aide et de soutien aux usager-e-s et aux élu-e-s, missions de contrôle*), à compenser la réduction du temps de travail, les temps partiels, les absences et les décharges d'activité, à relancer la promotion interne actuellement complètement bloquée par la faiblesse des effectifs, à améliorer les conditions de travail, permettre le renouvellement des générations, donner plus de temps au périodes de tuilage, et offrir une réelle transmission de l'expérience des plus anciens vers les plus jeunes à l'occasion des départs en retraite notamment.

Le SNUITAM-FSU demande que les missions de l'inspection du travail soient étendues aux services et établissements de l'État, avec la création des emplois nécessaires.

Il en appelle aussi à la mise en place d'une loi-cadre sur la baisse drastique, immédiate, sans flexibilité et sans baisse de salaire du temps de travail et de la durée totale du travail salarié sur la vie entière tous secteurs confondus, privé comme public. Cette nouvelle durée calculée sur la semaine pourrait dans un premier temps prendre la forme d'une semaine de 32 heures avec création d'emplois correspondant avec maintien du différentiel existant dans le cas de travaux pénibles comme c'est le cas par exemple dans les abattoirs. Au-delà, le calcul de baisse devra tenir compte d'un rattrapage des gains de productivité et d'une nouvelle conception de la division du travail. Ces avancées devront être complétées par la reconnaissance en droit d'un réel exercice de la démocratie sociale.

Le SNUITAM-FSU est opposé au projet de loi de refondation de la fonction publique, entre autres pour ses dispositions ouvrant la possibilité d'un recours accru aux contractuels et prévoyant même l'équivalent d'un contrat de chantier dans le secteur public.

Constatant que le dernier plan de titularisation n'a pas permis de mettre un terme à la précarité, le SNUITAM-FSU demande la création d'emplois budgétaires à hauteur des besoins de titularisation pour tous les non-titulaires effectuant des missions de service public. Il réclame un vaste plan de titularisation sur une durée réduite (2 ans) basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et avec titularisation sur le poste occupé.

Dans l'attente, le SNUITAM-FSU demande la pérennisation des CDD et à minima la même rémunération que les titulaires (indiciaire + indemnitaire) y compris dans les établissements publics. Il demande également la signature de conventions de subrogation avec la caisse primaire d'assurance maladie afin que des problèmes financiers ne s'ajoutent pas à la maladie pour les agents contractuels. Il agira pour faire respecter et améliorer les droits des agents non titulaires, pour les maintenir dans l'emploi public et pour exiger de l'employeur qu'il les accompagne dans leur recherche d'un emploi stable. Il veillera à ce que les agents non titulaires licenciés ou dont le contrat n'aura pas été renouvelé

aient accès à un dispositif correctement organisé d'aide immédiate au retour à l'emploi et qu'ils bénéficient dans ce cadre d'un soutien à la formation, y compris de longue durée si nécessaire.

Concernant le versement des ARE (Aides au Retour vers l'Emploi), le SNUITAM-FSU milite pour qu'elles soient versées dans le mois qui suit l'ouverture des droits et qu'elles ne fassent pas l'objet de rupture dans leur paiement.

Le SNUITAM-FSU revendique une modification du statut général de la fonction publique afin de rendre impossible le recours à l'emploi précaire dès lors qu'il s'agit d'exercer des missions de service public. En conformité avec ce principe il s'oppose catégoriquement à toute forme de recours à l'intérim dans les services et établissements quel que puisse en être le prétexte.

Le SNUITAM-FSU réclame cinq mesures immédiates pour les traitements, avec transposition pour les retraités et les précaires :

- la fixation du minimum des traitements dans la fonction publique à 120% du SMIC mensuel revendiqué ;
- l'attribution immédiate de l'équivalent de 60 points d'indice pour tou-te-s pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- l'augmentation, au titre de la progression du pouvoir d'achat, en points uniformes intégrés au salaire, pour réduire l'échelle des revenus ;
- l'augmentation régulière de la valeur du point de la Fonction Publique et des traitements, avec indexation sur l'évolution de l'indice du coût de la vie, défini avec les syndicats et les organisations de consommateurs ;
- l'égalité de traitement en matière de primes et leur intégration dans le salaire de référence.

Il s'oppose à ce que la progression normale liée aux déroulements de carrière soit utilisée pour compenser l'absence de revalorisation du point d'indice. Il refuse toute notion de salaire au mérite, l'individualisation de la rémunération, les modulations individuelles des primes et indemnités, le salaire trinôme (*indice / fonction / résultat*). Il combat résolument toutes les dérives d'individualisation, tant en matière de rémunération que de déroulement de carrière. Il agit pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, à niveaux et responsabilités équivalents : respect du principe "*à travail égal, salaire égal*". Il agit pour supprimer les discriminations entre personnels administratifs et techniques en matière de rémunération, de déroulements de carrière, de reconnaissance professionnelle, de responsabilité.

Il demande une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires, avec l'intégration des primes, indemnités et rémunérations annexes au traitement, après négociation, dans l'objectif de supprimer les inégalités (*techniques, administratifs, entre secteurs d'activités, entre ministères, ...*) en assurant un alignement vers le haut. Il agit pour que les salarié-e-s effectuant des travaux reconnus pénibles après négociation de branche, bénéficient d'une majoration de 20% du salaire de référence.

En attendant, la mise en œuvre effective de ces mesures, il revendique l'égalité des taux de primes des fonctionnaires d'un même corps et à niveau égal, entre les différents services et établissements d'un même ministère ou au sein des directions interministérielles. Il refuse que, lorsqu'elle existe, la progression des rémunérations résulte de celle des primes. Il demande une modification du supplément familial de traitement, pour supprimer les inégalités entre les agents et pour revaloriser les montants versés, en adéquation avec le coût de la vie. Il demande une révision de l'indemnité de résidence : taux, modalités d'attribution, pour compenser la différence du coût de la vie selon les communes et réduire les inégalités entre agents. Le SNUITAM-FSU revendique la hausse immédiate du SMIC.

8- NOS REVENDICATIONS SUR LES THÉMATIQUES : CARRIÈRES, CORPS

Le toilettage des grilles indiciaires issues du protocole d'accord PPCR ne répond pas aux réels besoins ni à nos revendications. Il peut même conduire lors des changements de corps de C en B à des inversions de carrière. Cela n'a pas empêché le gouvernement actuel de geler son application pendant un an.

Il s'agit aujourd'hui de remettre en ordre les carrières et les rémunérations dans la fonction publique, en commençant par les plus défavorisé-e-s et d'inverser la tendance des dernières années où la priorité a toujours favorisé la revalorisation des catégories les plus élevées (*IPEF, ISPV, administrateurs civils, inspecteurs généraux, encadrement supérieur, ...*). Les ratios promus/promouvables pour les avancements de grade sont largement insuffisants tout comme le sont les possibilités de promotions de corps y compris lorsqu'elles font l'objet d'aménagements provisoires.

Le SNUITAM-FSU continue de revendiquer la carrière linéaire, c'est-à-dire avancements automatiques, sans barrage ni quota et avec progression sur la totalité de la durée de la carrière. Concrètement, cela pourrait se traduire par :

- un seul corps par catégorie (C, B, A) et par filière de métiers, avec un seul grade ;
- un nombre d'échelons et une durée dans l'échelon identique quelle que soit la catégorie ;
- la possibilité de sauts de plusieurs échelons à la fois ainsi que des sauts de corps en cas de succès aux concours ou examens professionnels, ou en reconnaissance des acquis validés de l'expérience.

Dans cette perspective, le SNUITAM-FSU revendique à court terme :

- deux grades au maximum par corps, avec réintégration des emplois fonctionnels dans les corps ;
- des indices terminaux pour les corps égaux à ceux des grades de base de la catégorie supérieure ;
- doublement de l'indice entre les bornes indiciaires du corps, et progression d'au moins 50% entre le premier échelon et le dernier échelon du premier grade ;
- quatre voies d'accès pour tous les corps : concours externe, concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude.

Le SNUITAM-FSU réclame l'ouverture immédiate de négociations pour une refonte de la grille indiciaire, devant porter sur :

- le niveau des rémunérations, notamment à l'embauche, avec comme objectif une échelle de rémunération à ancienneté égale allant de 1 à 4 ;
- les grilles indiciaires, les déroulements de carrière et les procédures d'avancement, l'amplitude des carrières, en assurant que tout agent atteigne au moins le sommet de la grille de son corps avant son départ à la retraite ;

- les modalités d'avancement et de promotion doivent être améliorées : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, examens professionnels et concours plus adaptés aux métiers des candidats, ...

Le SNUITAM-FSU exige, pour tous les corps, la négociation d'un barème pour les avancements et promotions au choix, sur la base de critères objectifs (*anciennetés, âge, ...*).

Il réaffirme sa priorité à la catégorie C et à la filière administrative.

Il revendique la requalification de tous les agents de la catégorie C, toujours très nombreux, qui exercent des missions de niveau B dans les corps de B. Il revendique par ailleurs un échelon – sas au pied de la catégorie B pour chaque corps, pour permettre la promotion sociale et les embauches des candidat-es ne remplissant pas les conditions de diplôme, avec une formation qualifiante pendant la durée de l'échelon. Les corps de B seront repyramidés et des possibilités accrues de promotion en catégorie A seront ouvertes, permettant la reconnaissance des qualifications collectives des agents de ces corps.

Le SNUITAM-FSU se prononce pour la création d'une filière informatique, en catégorie C, B et A, avec des recrutements de personnels titulaires et un réel déroulement de carrière.

Il se prononce et agira contre les projets de fusion de corps, quand ils visent à favoriser une polyvalence réductrice au détriment des qualifications et spécialités, ou quand ils accompagnent la réduction des missions du service public et des effectifs.

Pour les carrières (*avancements, promotions*) comme pour les mobilités, le rôle des CAP est essentiel pour défendre une égalité des droits des agent-e-s et une limitation du pouvoir de la hiérarchie, le SNUITAM-FSU s'oppose donc au projet de remise en cause des instances paritaires que sont les CAP.

9- NOS REVENDICATIONS SUR LES THÉMATIQUES : MOBILITE, FORMATION

Conformément à ses mandats historiques, le SNUITAM-FSU se prononce pour la mobilité quand elle est choisie et effectuée à la demande des agents en toute connaissance de causes. En appui à cette position il réclame l'abrogation de la loi mobilité et de ses dispositions : situation de réorientation professionnelle, recours à l'intérim, cumul de temps incomplets, ... Il agit pour que la position normale d'activité ne se traduise pas pour les agents par une réduction de leurs droits, une opacité dans la gestion de leurs carrières, une remise en cause d'acquis obtenus collectivement dans un corps ou dans des services et établissements. Le SNUITAM-FSU s'oppose à la destruction des CAP et milite pour que les personnels puissent intervenir dans leurs choix de carrière et être défendus par leurs représentants.

Dans les CAP, les représentant-es du syndicat proposent la mise en place d'un barème, pour les mobilités, prenant en compte les situations individuelles difficiles (problèmes de santé, rapprochements de conjoints ou familiaux, ...) et les situations liées aux évolutions subies dans les services (suppression de missions, déstructuration de services, ...) pour que l'avis du chef de service ne soit pas prépondérant.

Le SNUITAM-FSU est opposé à toute mobilité imposée lors des avancements de grade ou des promotions de corps.

Le SNUITAM-FSU est favorable à la formation tout au long de la vie, gratuite, accessible à tous, sur le temps de travail, assurée par un véritable service public (formation initiale, continue, dispositifs de

validation des acquis de l'expérience), doté des moyens suffisants. La formation initiale et continue doit donner à chaque bénéficiaire des connaissances solides et une large culture générale et professionnelle. Pour autant elle ne doit pas occulter l'une des priorités du Service Public d'éducation : la formation à la citoyenneté.

Dans les ministères et leurs établissements rattachés, une véritable offre publique de formation continue doit être restaurée et développée pour faire face aux besoins du service public et à ceux des personnels. Elle doit être ouverte à tous les agents, y compris aux non titulaires. Cette offre doit s'appuyer sur des compétences internes qu'il s'agit de valoriser et de faire partager, sur la mise à disposition de locaux pour la formation, l'hébergement, la restauration, propriété de l'État ou de Collectivités Territoriales, aménagés et entretenus à cet effet. Le SNUITAM-FSU réclame l'arrêt de l'élaboration des offres de formation sur la base d'appels d'offre ouverts aux centres de formation privés. À cet égard, il réclame, avec la FSU, la réintégration de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) dans son statut d'Établissement Public.

Le SNUITAM-FSU ne peut concevoir qu'une formation professionnelle puisse être suivie sur le temps personnel. Il est totalement opposé à ce principe qui tend à se généraliser, y compris dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Le SNUITAM-FSU réaffirme la nécessité de débattre collectivement des besoins de formation. Préalablement à leur mise en place, les plans de formation doivent être soumis aux Comités Techniques qui doivent en particulier examiner les règles permettant de déterminer quelles actions relèvent des besoins des services ou du CPF.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), en permettant un accès élargi à la certification, doit prendre toute sa place dans le processus de formation tout au long de la vie. Mais la VAE ne doit pas être un substitut à la formation initiale permettant de la raccourcir, ou à la formation continue permettant de s'en dispenser. Les dispositifs de la VAE doivent garantir l'égalité effective d'information, d'accès, de traitement pour tous les agents, quels que soient l'affectation, le secteur d'activité, le sexe, l'âge, le statut, ...

10- NOS REVENDICATIONS SUR LES THÉMATIQUES : PROTECTION SOCIALE, CONDITIONS DE TRAVAIL, ACTION SOCIALE

Réaffirmant avec force son attachement au système de retraite solidaire par répartition, le SNUITAM-FSU agira pour l'abrogation des dispositions allongeant la durée d'activité et réduisant le montant des retraites et pensions : mesures prises depuis 1993. Le SNUITAM-FSU est fermement opposé à la contre-réforme des retraites que le gouvernement actuel entend mettre en œuvre (*retraite par point ou compte notionnel*).

Ainsi, le syndicat réaffirme ses revendications de court terme :

- droit d'obtenir une retraite à taux plein à 60 ans, après 37,5 annuités de travail et avec 75% de retraite ou pension ;
- ré-indexation des retraites et pensions sur les salaires (*le calcul de liquidation doit à nouveau être effectué en référence à l'évolution des salaires*) ;
- retour aux 37,5 annuités nécessaires à une retraite pleine et entière.

Les décotes et surcotes doivent être supprimées. L'âge du droit à la retraite doit être ramené à 60 ans et l'âge limite à 65 ans. L'exercice de missions présentant une pénibilité doit permettre automatiquement un départ anticipé, notamment en revendiquant que les agents effectuant des tâches en abattoirs, soient en service actif. Pour que ce dispositif ait un sens et permette un départ à la retraite anticipé à taux plein, les années de service actif doivent être bonifiées.

Ces mesures de rattrapage devront être complétées par un programme de réflexion collective, organisée au plus près de la population et avec sa participation active, portant sur une nouvelle division du travail, une baisse de la durée du travail salarié sur toute la vie et les formes à donner à ces nouvelles dispositions décidées collectivement. Il s'agit de se mettre en capacité de sortir de la domination du travail sur nos vies. Cette démarche participe d'une première approche pour débroussailler le chemin menant à l'émancipation individuelle et collective de la société et de ses composantes.

Le minimum vieillesse doit être fortement revalorisé, ainsi que les modalités de calcul des pensions de réversion pour les conjoints (mariés, pacsés) survivants, en prenant en compte leur propre situation.

Le SNUITAM-FSU réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale et à la création d'une véritable démocratie sanitaire pour décider des choix en matière de santé. Il réclame la suppression du jour de carence retenu en cas d'arrêt.

Les médecines alternatives (homéopathie, médecine traditionnelle chinoise, ostéopathie, ...) doivent être reconnues comme spécialités et remboursées de la même manière que la médecine allopathique. Les alternatives à l'hospitalisation doivent être développées.

L'hôpital public doit être conforté et les cliniques privées sorties du système couvert par la sécurité sociale. L'hospitalisation de proximité doit être privilégiée, avec la création de maisons collectives de santé en lien avec les hôpitaux proches, dans tous les territoires.

Les mutuelles doivent retrouver leurs objectifs initiaux dans la lutte contre les pathologies professionnelles, et non dans la substitution à une sécurité sociale défailante dans ses remboursements. Dans l'attente le SNUITAM-FSU est opposé à toute modification de la législation qui faciliterait la vente de produits d'assurance santé complémentaire par les banques ou les assurances privés.

Le système de référencement des mutuelles dans les ministères doit être revu et amélioré. La participation de chaque ministère employeur doit être notablement réévaluée dans les proportions de ce qui se pratique dans le privé, avec une égalité de la subvention versée par agent sur l'ensemble de la Fonction Publique de l'État.

Le SNUITAM-FSU fait de l'amélioration des conditions de travail des agents sa priorité. Il s'oppose à la suppression des CHSCT. Il s'investit dans les CHSCT, veille au respect de leurs missions et de leurs prérogatives par l'administration. Il n'hésite pas à dénoncer publiquement toute dérive et tout manquement constaté. Dans les instances de concertation, CT, CHSCT ou CAP, les représentants FSU élus du personnel associent les agents à leurs actions et font connaître publiquement les revendications et les luttes menées par le SNUITAM-FSU.

Les CHSCT sont des outils indispensables à la défense des agent-e-s alors que les conditions de travail tendent à se dégrader. Leur suppression-fusion avec les comités techniques que le gouvernement a imposé par ordonnance dans la poursuite de la loi El Khomri constitue une grave atteinte au code du travail dans le secteur privé. Son extension dans la fonction publique est annoncée

sous forme de fusion des CHSCT et des comités techniques des ministères et des services. Le SNUITAM-FSU s'oppose à toute remise en cause des CHSCT.

Le SNUITAM-FSU s'oppose à l'augmentation de la pression et de la souffrance au travail. Il œuvre à la reconnaissance des pathologies qui leur sont liées comme maladies professionnelles ou accidents imputables au service. Il récuse le concept de "Risques Psycho Sociaux" (RPS), s'appuyant sur de nombreux travaux de spécialistes du sujet comme Yves CLOT, Christophe DEJOURS, Marie-France HIRRIGOYEN, Dominique LHUILIER, Marie PEZÉ.

En effet, la conceptualisation des facteurs psycho sociaux du malaise et de la souffrance au travail en tant que "risques" est une approximation vide de sens qui mélange les symptômes avérés et les risques potentiels. C'est le travail et son organisation qui engendrent malaises et souffrances, résultat des contre-réformes successives et des conditions de travail qui y sont attachées, de la répartition des tâches résultant des départs en retraite non remplacés, et des méthodes de management issues des dérives théoriques du NPM (New Public Management) ou NMP (Nouveau Management Public) ou encore de Lean Management, que le SNUITAM-FSU condamne sans réserve.

En matière de handicap, la Fonction Publique et nos ministères en particulier, doivent remplir leurs obligations en ouvrant leurs emplois aux personnes en situation de handicap. Ceci passe en tout premier lieu par l'organisation de concours adaptés, puis par l'aménagement des postes de travail et des bâtiments, l'accompagnement des agents concerné-e-s et le soutien effectif de leurs collègues pour faciliter leur intégration dans les collectifs de travail.

Le SNUITAM-FSU revendique pour toutes et tous, fonctionnaires, personnels précaires, actifs et retraités, y compris les agents des établissements publics, un même droit à une action sociale de haut niveau, avec une égalité de traitement entre les agents quelle que soit leur affectation.

Il demande l'affectation de 3% de la masse salariale pour l'action sociale, sous forme de crédits clairement identifiés et en totalité utilisés pour la seule action sociale. L'utilisation de ces crédits sera décidée par les syndicats représentatifs.

Pour la gestion de l'action sociale interministérielle, comme pour celle relevant de chaque administration ou établissement, le syndicat demande la création de structures similaires à celles des comités d'entreprise, gérées par les syndicats.

Le SNUITAM-FSU revendique des structures de restauration collectives au plus près du lieu de travail et à défaut, l'accès aux chèques restaurant.
